

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° DCL/BERG/2025/64 du 07 AVR. 2025
portant nomination des membres des commissions de contrôle des listes électorales
pour le département du Var

Le Préfet du Var,

Vu le code électoral et notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

Vu la loi n° 2016-1046 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales ;

Vu la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu le décret du Président de la République en date du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Philippe MAHÉ en qualité de préfet du Var ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2024/56/MCI du 10 décembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Lucien GIUDICELLI, secrétaire général de la préfecture du Var ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL/BERG/2023/196 du 11 septembre 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle des listes électorales pour le département du Var ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL/BERG/2023/457 du 24 novembre 2023 portant modification de l'arrêté préfectoral n° DCL/BERG/2023/196 du 11 septembre 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle des listes électorales pour le département du Var ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL/BERG/2024/158 du 15 mai 2024 portant modification de l'arrêté préfectoral n° DCL/BERG/2023/457 du 24 novembre 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle des listes électorales pour le département du Var ;

Vu les résultats des élections municipales et communautaires du 15 mars 2020 et du 28 juin 2020 ;

Vu les résultats des élections municipales partielles des 4 et 11 octobre 2020 pour la commune de Régusse, du 2 mai 2021 pour la commune de Baudinard-sur-Verdon, des 4 et 11 septembre 2022 pour la commune de la Môle, du 8 janvier 2023 pour la commune de la Londe-les-Maures, des 18 et 25 juin 2023 pour la commune d'Ollières, des 3 et 10 septembre 2023 pour la commune d'Ollières, du 10 mars 2024 pour la commune de Barjols, du 11 août 2024 pour la commune de Bauduen, des 20 et 27 octobre 2024 pour la commune de Fox-Amphoux, des 8 et 15 décembre 2024 pour la commune de Tourtour ;

Vu les demandes présentées par les maires de Besse-sur-Issole, Bandol et La Valette-du-Var ;

Vu les désignations des présidentes des tribunaux judiciaires de Toulon et de Draguignan ;

Considérant qu'il convient de nommer les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales et de statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires, après chaque renouvellement intégral des conseils municipaux ;

Considérant que les membres des commissions de contrôle doivent être renouvelés tous les trois ans ;

Considérant que les conseillers municipaux prêts à participer aux travaux ont été pris dans l'ordre du tableau des conseils municipaux des communes concernées ;

Considérant que les maires des communes des départements du Var ont émis des propositions modifiant la liste des nominations des membres des commissions de contrôle des listes électorales à la suite de la publication de l'arrêté préfectoral n° DCL/BERG/2024/158 du 15 mai 2024 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Sont nommés membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales jusqu'au prochain renouvellement intégral des conseillers municipaux, les personnes dont les noms figurent en annexes du présent arrêté :

– ANNEXE 1 – Tableau relatif aux membres de la commission de contrôle des listes électorales dans les communes de moins de 1000 habitants ou de plus de 1000 habitants dans lesquelles une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, établi conformément aux dispositions de l'article L. 19 du code électoral, alinéas IV et VII ;

– ANNEXE 2 – Tableau relatif aux membres de la commission de contrôle des listes électorales dans les communes de plus de 1000 habitants dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, établi conformément aux dispositions de l'article L. 19 du code électoral, alinéa VI ;

– ANNEXE 3 – Tableau relatif aux membres de la commission de contrôle des listes électorales dans les communes de plus de 1000 habitants dans lesquelles trois listes au moins ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, établi conformément aux dispositions de l'article L. 19 du code électoral, alinéa V.

ARTICLE 2 : Les arrêtés préfectoraux n° DCL/BERG/2023/196 du 11 septembre 2023, n° DCL/BERG/2023/457 du 24 novembre 2023 et n° DCL/BERG/2024/158 du 15 mai 2024 sont abrogés.

ARTICLE 3 : La composition de la commission de contrôle est rendue publique par voie d'affichage sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture et les maires des communes du département du Var sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Lucien GIUDICELLI

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :
– un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet du Var – Bd du 112ème régiment d'infanterie- 83070 TOULON CEDEX
– un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;
Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.
Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.
– un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de Toulon : 5 rue Racine -BP 40510 - 83 041 TOULON CEDEX.

ANNEXE 2 : Membres de la commission de contrôle des listes électorales dans les communes de plus de 1000 habitants dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement

Commune	Conseiller municipal n°1	Conseiller municipal n°2	Conseiller municipal n°3	Conseiller municipal n°4	Conseiller municipal n°5
Les Adrets de l'Estérel (suppléants)*	Madame Juliette DIAFERIO	Monsieur Jean-Paul RAOUST	Madame Florence KAPHAN	Monsieur Bertrand DOLLET	Monsieur Alexandre FLORI
	Monsieur Jean-Paul REGGIANI	Madame Laurence MOULIN	Madame Vanessa BESSOUDO	Madame Josette REMY	Monsieur Bernard MASBOU
Les Arcs (suppléants)*	Madame Sophie BONNAUD	Monsieur Laurent BONZI	Madame Emilie GROSSI-WAGNER	Monsieur Nicolas DATCHY	Madame Nadia ZEGRE
	Monsieur Floris GRANDVARLET	Madame Nathalie CHALOPIN	Monsieur Léo DOMERGUE	Madame Fabienne LEQUENNE	Monsieur Christophe CHAVERNAS
Aups (suppléants)*	Madame Régine FOTTORINO	Madame Léone Monique JAUBERT	Monsieur Xavier MEYERE	Madame Béatrice DONAT	Monsieur Alexandre ROUBY
	Madame Marie-Françoise BONAVENTURE	Madame Monique DARTUS			
Bandol (suppléants)*	Madame Jacques BARDET	Madame Michèle PALADEL	Madame Jeannine SAUVAN	Madame Martine HENRIOT	Monsieur Gérard MINO
	Madame Fernande MITH	Madame Joëlle LUYDLIN	Madame Pascale BERTONIRI	Monsieur Marc BAYLE	Madame Carine PINET
Bargemon (suppléants)*	Monsieur patrick PORRE	Madame Dominique CÔTE DE COMBES	Monsieur Patrick PELISSOU	Monsieur Yves BACQUET	Madame Magali LERIS
Barjols (suppléants)*	Monsieur Alain VAURY	Madame Michèle ARNAUD	Monsieur Daniel VIRGIL	Madame Brigitte LAURENT	Monsieur Thierry JOURD'HEUIL
Besse sur Issole (suppléants)*	Monsieur Michel QUENIN	Monsieur Franck HOFFMANN	Madame LYON Christine	Madame Christelle PEUCH	Monsieur Didier DUVAL
Bormes les Mimosas (suppléants)*	Monsieur André DENIS	Monsieur Gilbert COURME	Monsieur Claude BONACORSI	Monsieur Olivier CAREL	Monsieur Arnaud LACOMBLEZ
	Madame Geneviève RE	Madame Véronique PIERRE	Monsieur Christophe COURME		
Brignoles (suppléants)*	Monsieur Michel DICK	Madame Maryse COROIR	Madame Laurie RICHARD	Madame Nathalie JAMAIN	Madame Fatiha EL BAYID
Cabasse (suppléants)*	Monsieur Erick HAREL	Madame Marie-Cécile LUVARA PELLERIN	Madame Michelle SARDAILLON	Monsieur Alain WACKER	Monsieur Antoine TOSELLO
	Monsieur Pierre MINGEAUD	Monsieur Jean-Louis BRUN	Monsieur Olivier MISSENTI	Madame Marion BAROLI	Madame Virginie AUDIBERT
Cavalaire-sur-Mer (suppléants)*	Monsieur Bernard SALINI	Madame Martine REAU	Madame Brigitte DEFOND	Monsieur Luis ROQUE	Monsieur Louis DEMURGER
La Celle (suppléants)*	Madame Ghislaine RAPUZZI	Madame Marylène LOPEZ	Monsieur Pascal ROYER	Madame Hélène KEMME	Monsieur Bruno BAGNOL
Cogolin (suppléants)*	Monsieur Jacki KLINGER	Monsieur René LE VIAVANT	Madame Elisabeth CAILLAT	Monsieur Olivier COURCHET	Madame Mireille ESCARRAT
	Monsieur Erwan DE GERSAINTGILLY	Madame Danielle CERTIER	Monsieur Jean-Paul MOREL	Monsieur Patrick HERMIER	Madame Isabelle FARNET-RISSO
Collobrières (suppléants)*	Monsieur Antoine DEBONO	Monsieur Pascal CASIER	Monsieur Denis FOURNILLIER	Monsieur Serge BERARD	Madame Valérie LESAGE
	Madame Elisabeth BOULESTEIX	Madame Elsa POULAIN	Madame Liliane DETERM	Madame Stéphanie CARDI	
La Crau (suppléants)*	Monsieur Christian LESCURE	Madame Martine PROVENCE	Madame Catherine DURAND	Madame Maguy FACHE	Monsieur Jean CODOMIER
	Madame Michèle PASTOREL	Madame Camille DISDIER	Monsieur Gérard VIVIER		
La Croix-Valmer (suppléants)*	Monsieur Jacques BUTTARD	Monsieur Pierre MONETON	Monsieur Thierry DOMENACH	Monsieur Roger OLIVIER	Monsieur Bernard BRUNEL
	Monsieur Matthieu TAROT	Madame Chloé DE BROUWER	Madame Adama LACLAVERIE	Madame Catherine BRUNETTO	Madame Françoise CASADEI
Evenos (suppléants)*	Monsieur Sauveur CRISCUOLO	Madame Denise REY	Madame Chantal ZANCANARO	Monsieur Matthieu SIMONNET	Madame Sandrine NOVASIK
Fayence (suppléants)*	Madame Joëlle GIRAUDO	Madame Marie-Alice PAIVA-MENDES	Madame Jessica LECHARDEUR	Monsieur Jean-Michel AMAYENC	Monsieur Marco ORFEO
Flassans sur Issole (suppléants)*	Monsieur Yann JOUANNIC	Madame Christiane GINIER	Madame Dominique COLAS	Madame Jacqueline DIOULOUFET	Monsieur Philippe BOUDRIE
	Monsieur Christian NAU	Monsieur Jean-Pierre ELLUL		Madame Ghislaine PELLICONE	Madame Sandra GIORDANO
la Garde-Freinet (suppléants)*	Monsieur Pascal ROHDE	Monsieur Jean OLLIVIER	Madame Sandra STOERI	Madame Nicole SALVESTRINI	Monsieur Grégoire SANCHEZ
Grimaud (suppléants)*	Madame Nicole MALLARD	Madame Marie-Dominique FLORIN	Madame Janine LENTHY	Madame Juliette GRIMA	Monsieur Hubert MONNIER
	Monsieur Jean-Marc ROLAND-ROCCHIA	Madame Sylvie FAUVEL	Madame Natacha SARI		
Le Lavandou (suppléants)*	Monsieur Jacques BOMPAS	Madame Carole MAMAIN-BERENGER	Monsieur Johann KOCH	Monsieur Gilles COLLIN	Monsieur Jean-Laurent FELIZIA
	Monsieur Jean-François ISAIA	Monsieur Philippe GRANDVEAUD	Monsieur Cédric ROUX	Monsieur Franck GIORGI	Madame Valérie PASTUREL
Le Luc en Provence (suppléants)*	Monsieur Richard CARCENAC	Monsieur Frédéric BARRIERE	Madame Angélique VANBATTEN	Monsieur Pierre LEFEVRE	Madame Martine WAGNER
	Madame Sylvie SISMONDI	Monsieur Frédéric BLANC	Monsieur Grégory MIGNEREY	Monsieur Frédéric LEHMULLER	Monsieur Jacques QUEIRARD
Méounes les Montrieux (suppléants)*	Madame Chantal BARIDON	Monsieur Stéphane TRETOLA	Monsieur Franck NICCOLETTI	Monsieur Karl DEMERCASTEL	Madame Anne THIBAUT
	Madame Christiane NICOLIN	Madame Christine PERENON			

Montauroux (suppléants)*	Madame Michèle CHICHIZOLA	Monsieur Jean-Yves COATHALEM	Madame Joëlle FABRE	Monsieur Christian THEODOSE	Madame Ouardha LOPES TAVARES
Montferrat (suppléants)*	Madame Brigitte VELLA-DAULAU	Madame Jocelyne URBE	Monsieur Jean-Philippe LACASSAGNE	Madame Isabelle DHONDT	Monsieur Thierry MARIN
La Motte (suppléants)*	Madame Brigitte PIERMARIA	Madame Karine MIRMONT	Monsieur Eric BEYNAERTS	Monsieur Max MOTTO	Monsieur Nicolas BERNARDEAU
Nans les Pins (suppléants)*	Madame Lysiane LEROI	Madame Christine GASTEL	Monsieur Franck BARBET	Monsieur Jean-Paul HOLLE	Madame Valérie FERNANDEZ
Ollioules (suppléants)*	Monsieur Pascal GORNIKOWSKI	Madame Alice DE ANTONIO	Madame Céline HENRY	Monsieur Bruno DERBAY	
Pierrefeu du Var (suppléants)*	Monsieur Guy PHILIPPEAUX	Madame Brigitte CREVET	Madame Nadine ALESSI	Monsieur Christian BERCOVICI	Madame Claudie CARTEREAU-ZUNINO
	Monsieur Jean-Louis PIERACCINI	Monsieur Robert ARPINO	Madame Florence GARRONE		
Pierrefeu du Var (suppléants)*	Madame Françoise DEGOUEY	Monsieur Michel HAINIGUE	Madame Dominique RAVIGNEAUX	Monsieur Marc BIGARE	Madame Virginie BAFFARD
Pignans (suppléants)*	Monsieur Jean-Luc SEIGNOBOS	Monsieur Jacques TASSY	Madame Valérie TROISI	Madame Marie-France GACNIK	Madame Laurence YZQUIERDO
	Monsieur Stéphane ADAM	Monsieur Laurent FRELIER	Madame Anne AURIOL	Monsieur Cédric AIGUEPARSES	Madame Sophie PRUNET
Plan d'Aups Sainte-Baume (suppléants)*	Monsieur Michel PALACIN	Madame Patricia CLADEL	Monsieur Martial LACOSTE	Madame Brigitte ALZEAL	Monsieur José AGUILAR
Pourcieux (suppléants)*	Madame Claude GARINEAUD	Madame Hélène AUDIFFREN	Madame Olivia FLORENT	Monsieur Christian FABRE	Monsieur Christophe PALUSSIÈRE
Pourrières (suppléants)*	Madame Magali PELISSIER	Monsieur Christian BOUYGUES	Monsieur Patrick CHIARONI	Madame Ninuwé DESCAMPS	Monsieur Jean-Michel RUFFIN
Ramatuelle (suppléants)*	Madame Odile TRUC	Madame Line CRAVERIS	Monsieur Michel FRANCO	Monsieur Bruno GOETHALS	Monsieur Patrick GASPARINI
	Madame Sandra MANZONI	Monsieur Benjamin COURTIN	Monsieur Bruno CAIETTI		
Le Revest Les Eaux (suppléants)*	Monsieur Frédéric MEYRIEU	Madame Nathalie FEVRE	Madame Ingrid FASS	Madame Christiane MARTEL	Madame Marie-Hélène TAILLARD
Roquebrussanne (suppléants)*	Monsieur Michel GAGNEPAIN	Monsieur Hugo NIEDERLAENDER	Madame Christelle GAZZANO	Monsieur Jean-Mathieu CHIOTTI	Monsieur Lionel BROUQUIER
Rougiers (suppléants)*	Madame Annie FELTER Veuve DUBOS	Monsieur Laurent MARINO	Madame Magali MICHEL Ep ZELLI-TABAR	Madame Noëlle CHABERT Ep VINCENT	Monsieur Christian REVEST
Saint-Julien Le Montagnier (suppléants)*	Madame Françoise GUÉMENE	Madame Martine SCHILLINGER	Monsieur Jean-Pierre SZYMANSKI	Monsieur Eric JOURDAN	Madame Mireille GRATTAPAGLIA
	Monsieur Denis POURRIÈRE	Monsieur Alain THOUROUDE	Monsieur Paul BONESSO	Monsieur Cyrille HOURS	Monsieur William D'HEILLY
Saint-Mandrier sur Mer (suppléants)*	Monsieur Michel CHAMBELLAND	Madame Laure PICHARD	Madame Sylvie BECCHINO	Monsieur Philippe DEZERAUD	Monsieur Jean-Ronan LE PEN
Saint-Paul en Forêt (suppléants)*	Monsieur Xavier ROIRON	Monsieur Claude GIORDANO	Madame Chantal BESSON	Madame Karen BOEHRES	Madame Sandrine TROPLENT
Saint-Zacharie (suppléants)*	Monsieur Paul TABONE	Monsieur Raymond MERLO	Madame Karine CRETELLO	Madame Monique POZZI	Monsieur Philippe GEORGES
Seillans (suppléants)*	Madame Elisabeth DUCHARLET	Madame Brigitte RICOU	Monsieur Jean-Joël ARTAUD	Madame Sylvie TRISTAN-TERRIER	Monsieur Gregory GONZALEZ
Solliès-Toucas (suppléants)*	Madame Marie-Léa VOGEL	Monsieur Benoît MARDIROSSIAN	Madame Bérengère BRASTEL	Monsieur Jean-Pierre CALONGE	Monsieur Jules GOMBOLI
	Madame Christelle CAMPUS	Monsieur Albert DUFILS	Madame Gaëlle VUILLERMOZ	Madame Morgane REY	Madame Isabelle FLORENTIN
Tavernes (suppléants)*	Monsieur Bernard DARTHY	Monsieur Eric TOURRET	Monsieur Jean-Luc GALLO	Madame Valérie PARENT	Monsieur Armand BARLATIER
Le Thoronet (suppléants)*	Monsieur Sébastien GIROD JOUFFROY	Madame Sylvie LEBORGNE	Madame Annick THONET-BOONS	Madame Lara BECCARIA-DEHEN	Madame Sabrina DIEVART
Le Val (suppléants)*	Madame Gisèle CONFORTI Ep. PERNEY	Madame Anaïs DUFEUX	Monsieur Jean CULINATI	Madame Josiane VILAIN	Monsieur Georges AYMONIN
Vidauban (suppléants)*	Madame Carla KIRSCH	Monsieur André WICKE	Monsieur Fabien GIORDANENGO	Madame Valérie LAURENT	Monsieur Emmanuel SAUMIER

* le cas échéant, s'ils ont été désignés par la commune, dans l'ordre du tableau du conseil municipal